

Département
de
Vaucluse

VILLE D'ORANGE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 22 septembre 2025

Arrondissement
d'AVIGNON

N° 1009

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ et le 22 septembre à 9 heures 00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de la ville d'ORANGE, sous la Présidence de Yann BOMPARD, Président du C.C.A.S.

Nombre de membres : Étaient présents :

- En exercice : 17
- Présents : 13
- Votants : 14

Monsieur le Maire-Président, Yann BOMPARD
Mesdames Joëlle EICKMAYER, Marcelle ARSAC,
Catherine GASPA, Chantal GRABNER, Christiane
JOUFFRE, Françoise NICOLAÏ, Eliane DELOY, Marie-
Paule ZIMMERMANN
Messieurs Xavier MARQUOT, Jonathan ARGENSON,
Christian COSTE et Michel COMMUNAL.

Refus de vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 14

Étaient absents excusés :

Madame Aubierge POULAIN

Certifié exécutoire par le
Président,
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
Et de la Publication le :

Messieurs Armand BEGUELIN, Olivier CALAY-ROCHE et
Alain DURAND.

Pouvoir :

Mme POULAIN donne pouvoir à Mme ARSAC

Personnel administratif : Mme NAVARRO Marie-Isabelle, Directrice
du CCAS

 

Approbation du renouvellement
du projet de fonctionnement du RPE pour 2026-2030

LA SEANCE SE POURSUIT

Dans le cadre de sa politique sociale globale en faveur de la Petite Enfance, le C.C.A.S. de la Ville d'Orange gère le Relais Petite Enfance.

Ce service fait l'objet d'un agrément délivré par la Caisse d'allocations familiales de Vaucluse sur la base d'un projet de fonctionnement ouvrant droit à une prestation de service.

Le projet de fonctionnement décrit les enjeux, les moyens mobilisés et actions mises en œuvre en direction des familles d'une part et des professionnels de l'accueil du jeune enfant d'autre part, en tenant compte du contexte local et des besoins du public sur le territoire d'intervention du relais.

L'agrément en cours, qui couvre la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025, arrive à échéance.

Il convient de modifier et d'adopter en Conseil d'Administration le projet de fonctionnement afin de se conformer au contrat avec la CAF pour la nouvelle période de contractualisation de la CTG (Convention Territoriale Globale) 2026-2030.

Les principales actions envisagées pour la nouvelle période sont les suivantes :

- Maintenir et consolider le service existant dans les antennes (Orange, Piolenc, Caderousse et Châteauneuf-du-Pape)
- Organisation de portes ouvertes annuelles au RPE d'Orange
- Proposer des réunions administratives à destination des parents
- Remise à jour des documents d'information à destination des parents
- Organisation de conférences, d'ateliers et de soirées d'échanges à destination des parents
- Proposition de rdv individuels pour le soutien professionnel à destination des assistants maternels
- Organisation d'une journée nationale des assistants maternels
- Organisation d'une journée ou soirée de cohésion entre assistants maternels

Après avoir entendu les explications du rapporteur et en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de fonctionnement du RPE d'Orange, Piolenc, Châteauneuf-du-Pape et de Caderousse présenté en annexe,
- **AUTORISE** le Président, ou la Vice-présidente, ou le cas échéant le Vice-président délégué à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Suivent les signatures pour copie conforme,

La secrétaire de séance
Chantal GRABNER



Suivent les signatures pour copie conforme,
La Vice-présidente du CCAS,
Joëlle EICKMAYER,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.